



COMMENT BIEN REMPLIR UNE DEMANDE D'AME ?

La demande d'Aide Médicale de l'Etat (AME) s'effectue via le formulaire S3720h, en deux parties.

- Un formulaire de demande
- Une partie photo

La CPAM du Val de Marne numérise et transmet les dossiers dématérialisés à un pôle de traitement national. Il est donc primordial de bien remplir la demande d'AME pour éviter tout retour et tout délai dans la mise en place de la protection.

BIEN REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AME

ÉTAPE 1



Pour assurer un traitement rapide des demandes, vérifiez le respect de ces quelques règles :

- Compléter toutes les rubriques ;
- Utiliser un stylo noir pour remplir les documents.

Joindre l'ensemble des pièces impérativement dans l'ordre suivant :

- 1 Passeport du demandeur,
- 2 Justificatif d'identité des membres du foyer,
- 3 Justificatif de qualité de bénéficiaire,
- 4 Attestation de résidence,
- 5 Ressources.



Il est important de bien indiquer la dernière date d'entrée en France.

Dans le cadre d'une demande de renouvellement de dossier AME, transmettre les mêmes pièces accompagnées d'une pièce d'identité.

COMPLÉTER LA PARTIE PHOTO

ÉTAPE 2



Scanner le formulaire photo séparément des autres pièces :

- en couleur (photo) ;
- format photo (3.5 x 4.5 cm) ;
- la taille du PDF obtenu n'excède pas 5 mo.

La photo doit être centrée et ne doit pas dépasser la bordure fine.

ADRESSER L'ENSEMBLE DES PIÈCES

ÉTAPE 3



Retrouvez le détail des pièces à fournir au dos à envoyer à l'Assurance maladie du Val-de-Marne 94031 Créteil Cedex. Pour les partenaires conventionnés, le dossier peut être transmis via l'Espace Partenaire.

À noter, pour les soins urgents, adresser un certificat établi par un médecin attestant du besoin urgent de soins.

<p>Passeport du demandeur, justificatif des membres du foyer Le passeport est obligatoire avec présence de toutes les pages pour le demandeur</p>	<p>Une des pièces suivantes pour chaque membre du foyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> Titre de séjour <input type="checkbox"/> Livret de famille <p>A défaut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Carte d'étudiant <p>Une des pièces suivantes est obligatoire pour justifier la filiation en cas de présence d'enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance <input type="checkbox"/> Livret de famille <p>En cas d'enfant confié, un document permettant d'attester du transfert de l'autorité parentale est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation des parents biologiques <input type="checkbox"/> Acte de jugement
<p>Justificatif de qualité de bénéficiaires</p>	<p>Pour les membres de foyers âgés de 18 ans à 20 ans, au moins une des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité en cours de validité <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur que l'enfant est à la charge totale, effective et permanente de ses parents et qu'ils habitent sous le même toit depuis au moins 1 an. <p>Pour un cohabitant (ni conjoint, ni enfant mineur, ni majeur scolarisé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur que la personne est à la charge totale, effective et permanente et qu'elle habite sous le même toit depuis au moins 1 an
<p>Attestation de résidence (plus de 3 mois, moins de 12 mois)</p>	<p>Au moins une des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tampon sur le passeport <input type="checkbox"/> Contrat de location <input type="checkbox"/> Quittance de loyer <input type="checkbox"/> Facture d'électricité, gaz, de téléphone fixe, d'eau <input type="checkbox"/> Avis d'imposition ou de non-imposition <input type="checkbox"/> Avis de taxe foncière ou d'habitation <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement (mentions obligatoires = nom de l'hébergeant, adresse d'hébergement, date de début de l'hébergement et signature/ la date de fin de l'hébergement n'est pas requise) + quittance de loyer de l'hébergeant ou facture d'électricité de plus de 3 mois et de moins de 12 mois. <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement par centre d'hébergement (mentions obligatoire = nom de la structure, adresse d'hébergement, date de début et de fin de l'hébergement et tampon de la structure) <input type="checkbox"/> Attestation de domiciliation (N° d'agrément de la structure/vérifier sur le site de la Préfecture de région si la structure est homologuée pour la domiciliation) = mention de la date de début de domiciliation <input type="checkbox"/> Facture d'hôtel <input type="checkbox"/> Attestation de scolarité <input type="checkbox"/> Bulletin d'hospitalisation ou factures d'un établissement de santé <input type="checkbox"/> Attestation établie par un professionnel de santé ou une association agréée se portant garant de la présence sur le territoire de la personne avec au moins 2 dates de passage précisées. <input type="checkbox"/> Document des ministères des affaires étrangères, de la justice ou de l'intérieur = attestation de dépôt d'un document ou convocation à un RDV <p>En dernier recours : faisceau de preuves avec plusieurs documents (feuille de soins + ordonnances).</p>
<p>Ressources</p>	<p>Déclaratif sur 3720 (= mention obligatoire d'un montant de ressources)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Si les ressources sont déclarées à 0, faire remplir au demandeur une attestation sur l'honneur « Absence de ressources ». <input type="checkbox"/> Attestation de prise en charge par une association ou attestation d'hébergement à titre gratuit si la personne est prise en charge, au plan matériel, par son hébergeant.